

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Cette séance se déroule en session ordinaire.

**Présents :**

M.	E.	CUENDET, Président
M.	A.	BODMER, Vice-Président
M.	M.	NEMETH, Premier Secrétaire
M.	G.	ARENDRUP, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, C. CORTHAY, M. DE PLANTA, N. SCHNEUWLY et M. SALES ROZMUSKI

MM. N. DE FELICE, O. GIRARDET, X. HENRIOD, H. LINDER, K. MÄDER, J. MÉTRAL, A. MOUTHON, J. MUNIER et L. MUNIER

M.	P.	HORNUNG, Maire
M.	B.	GIRARDET, Conseiller administratif
Mme	C.	PAHNKE, Conseillère administrative
M.	J.	VELLA, Secrétaire général

**Excusés :**

Mme	A.	GUERREIRO
M.	G.	KALEAS

**Procès-verbal :** Mmes L. BOISADAM / R. BRUNA

La séance est ouverte par **M. le Président** à 20h04 qui souhaite la bienvenue à toutes et à tous et salue la présence des représentants de l'administration communale. Il souhaite ses meilleurs vœux à l'assemblée. Il excuse ensuite Mme Guerreiro et M. Kaleas.

### **I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024**

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 17 oui et 1 abstention.**

### **II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**M. le Maire**

#### **1. Vœux à M. Linder**

Au nom des autorités communales, **M. le Maire** adresse à **M. Linder** ses vœux à l'occasion de son anniversaire, qu'il a célébré le 29 décembre 2024, marquant ainsi un changement de décennie.

#### **2. Prochaine rencontre avec la population**

Le Conseil administratif a fixé la prochaine rencontre avec la population à la mairie au 6 mars 2025 de 10h.00 à 12h.00.

Pour rappel, cette rencontre permet aux habitants d'évoquer avec le Conseil administratif les sujets qui les préoccupent ou de lui soumettre leurs questions. Il n'y a pas d'inscription préalable et l'entretien dure 15 minutes.

### **3. Emploi Jeune**

Les inscriptions aux emplois jeunes d'été 2025 (job d'été) seront ouvertes du lundi 17 février dès 8h.30 au vendredi 28 février 2025. Les inscriptions pourront se faire directement sur le site internet de la commune le lundi 17 février dès 8h.30.

### **4. Centre culturel du Manoir**

L'Association du Centre Culturel du Manoir a été constituée le 20 décembre 2024 par les membres fondateurs, soit Mme Joëlle Gervaix, MM Pascal Hornung, Alexandre Bodmer et Jacques Berchtold.

Ils ont ensuite désigné le comité qui est composé de M. Pascal Hornung, Président, M. Alexandre Bodmer, Vice-président, M. Jacques Berchtold, Trésorier et Mme Lauriane Rozmuski, Membre

Lors de sa première séance de comité, à la même date (20 décembre 2024), le comité a nommé Mme Joëlle Gervaix au poste de Directrice de l'ACCM.

### **5. La Nuit est belle**

La 5<sup>ème</sup> édition de « La nuit est belle » aura lieu le week-end du 11 au 13 avril 2025 avec pour thème « La nuit, Univers de la Culture ».

## **M. B. Girardet.**

### **1. Lift du centre de voirie – crédit supplémentaire 2025**

Un des deux lifts du centre de voirie (installé en 1996) dédié à la réparation des véhicules communaux et du service du feu est hors service et doit être remplacé. Il n'est pas possible de le réparer, car il n'y a plus de pièces de rechange en stock.

Une étude a été préalablement réalisée afin de déterminer si un lift encastré pouvait être installé. Elle a démontré que le coût était disproportionné et les travaux trop complexes.

Le choix s'est porté sur un lift dernière génération qui permettra de gagner de la place de stockage de matériel par rapport au lift actuel. Son remplacement engendrera un crédit complémentaire de CHF 98'000.-.

## **Mme Pahnke**

### **1. Test national des moyens d'alarme à la population 2025**

Comme chaque premier mercredi du mois de février, les sirènes d'alarme à la population sont testées dans toute la Suisse. Cet essai se déroulera mercredi 5 février 2025 entre 13h30 et 15h30. L'événement sera aussi l'occasion de tester la diffusion de messages via l'application Alertswiss.

## 2. Marché de Noël

Le bénéfice réalisé lors de l'édition 2024 du Marché de Noël s'est élevé à CHF 6'271.-, (vin chaud et soupe du Conseil municipal, offrandes, stand zéro déchets, etc.).

Ce montant a été arrondi à CHF 6'500.- par le Conseil administratif et sera versé à l'Association « Les Amis du Foyer Saint-Paul ».

L'association Educar es Avanzar a réalisé, pour sa part, un bénéfice de CHF 2'558.- qui sera versé au profit de l'éducation et de la santé des enfants défavorisés, notamment au Nicaragua. Son président, M. Jean Murith, remercie la commune d'avoir donné l'occasion de présenter cette association aux nombreux visiteurs du Marché de Noël.

Je réitère mes remerciements à l'ensemble des personnes et entités de bonne volonté qui ont contribué au succès en faveur de cette noble cause.

### III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### a) Séance du Conseil municipal du 20 février 2025

**M. le Président** annonce que la séance du Conseil municipal du 20 février 2025 sera suivie de la traditionnelle soirée choucroute organisée dans les locaux de la compagnie des sapeurs-pompiers, à laquelle les conjoints des participants sont également invités. En conséquence, ladite séance débutera à 18h30.

#### b) Entrée en force de la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 16 octobre 2024

**M. le Président** informe que la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises (ACG) du 16 octobre 2024, relative à l'octroi de subventions d'un montant d'un million de francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat de matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition lié au projet du musée de la Bande dessinée présenté le 14 novembre 2024, est entrée en vigueur le 17 décembre 2024.

#### c) Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de CHF 450'000.- pour la porter au montant de CHF 800'000.-

**M. le Président** indique que chacun a pu prendre connaissance de la décision de l'Assemblée générale de l'ACG d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de CHF 450'000.- portant ainsi son montant total à CHF 800'000.-.

Pour rappel, cette décision demeure soumise au droit d'opposition des Conseillers municipaux, conformément à l'article 79 de la Loi sur l'administration des communes.

**M. B. Girardet** précise que des explications complémentaires sont disponibles dans la note jointe à la convocation et qu'il reste à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision en levant la main.

**A l'unanimité, les membres du Conseil municipal prennent acte de la décision d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de CHF 450'000.- portant ainsi son montant total à CHF 800'000.-.**

#### **IV. RAPPORT DE COMMISSION**

##### **➤ Environnement, agriculture et énergie du 19 novembre 2024**

**M. le Président** demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Linder** rapporte que, comme présenté la veille dans la *Tribune de Genève*, l'ASL a publié un rapport révélant que ce ne sont pas 50 tonnes, mais 100 tonnes de plastique qui sont déversées chaque année dans le lac Léman. **M. Linder** souligne à quel point cette situation constitue un problème et indique que cette question sera probablement abordée lors de la prochaine commission de l'environnement, de l'agriculture & de l'énergie.

**M. Henriod** s'interroge sur l'existence d'études visant à localiser les zones où les déversements de plastique sont les plus importants.

**M. Linder** indique qu'il n'a pas connaissance de lieux précis. Il précise cependant que, selon certaines statistiques, la majorité des déversements provient du trafic routier, suivi par les chantiers et les mégots de cigarettes, qui représentent à eux seuls 8 tonnes. Le rapport de l'ASL fournit l'ensemble des détails à ce sujet.

Cela fait penser à **M. J. Munier**, qu'au début du mois de janvier, il a consulté un article publié dans la *Tribune de Genève*, qui présentait un classement des communes suisses en matière d'efforts environnementaux au sens large. Ce classement prenait en compte de nombreux indicateurs basés sur les données disponibles sur le site « OK Climat ». Bien que certaines de ces données soient anciennes, elles semblaient de bonne qualité et étaient accessibles au public. **M. J. Munier** souhaite savoir si la commune connaît ce site et ses données, ainsi que la position de Cologny par rapport aux communes voisines.

Il semble à **M. le Maire** que la commune n'a pas connaissance de ce site. Il se renseignera auprès du service technique.

#### **Préavis de la page 9**

**M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de mandater une entreprise de communication en matière de déchets.

**La proposition de mandater une entreprise de communication en matière de déchets est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

## **V. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune proposition du Conseil municipal.

## **VI. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Aucune proposition du Conseil administratif.

## **VII. QUESTIONS ET DIVERS**

### **a) Vœux de M. Traroni**

**M. le Président** exprime ses remerciements à M. Traroni pour les vœux qu'il adresse chaque année au Conseil municipal.

**M. le Maire** se joint à ces remerciements au nom du Conseil administratif, puisque ses collègues et lui-même ont également reçu les vœux de M. Traroni, comme chaque année. **M. le Maire** rappelle que M. Traroni est un ancien garde municipal de la commune.

### **b) Éclairage public**

**M. Mouthon** soulève la question des éclairages sur le chemin des Fourches, plus précisément sur la première partie depuis la route de Vandœuvres. Bien qu'il comprenne les raisons ayant conduit à la mise en place d'un éclairage limité, notamment pour protéger la faune, **M. Mouthon** fait néanmoins état d'interpellations de la part de riverains, notamment de jeunes, qui trouvent cette zone non éclairée potentiellement inquiétante, en particulier lorsqu'ils rentrent seuls en soirée. Il estime que la sécurité des habitants ne doit pas être compromise au profit exclusif de la protection des animaux.

**M. le Maire** rappelle que le Conseil municipal, dans sa séance plénière du 14 novembre 2024, a déjà voté un budget pour réaliser ces travaux d'éclairage, notamment pour le chemin des Fourches. Ces travaux doivent être effectués par les SIG. La commune est en attente de leur intervention. Comme annoncé lors de ce Conseil municipal du mois de novembre, il s'agira des mêmes éclairages que ceux installés à la Rampe de Cologny ou au chemin Le Fort.

**M. Mouthon** en déduit de ces informations que l'absence de lumière actuelle résulte du fait que les lampadaires n'ont pas encore été transformés et qu'il ne s'agit pas d'une volonté délibérée d'éteindre l'éclairage.

**M. le Maire** confirme qu'il s'agissait bien de cela au départ et précise que la commune a effectué une demande pour que ces lampadaires soient modifiés. La commune est en contact avec tous les signataires d'un courrier, l'ayant interpellé sur ce sujet.

Toujours concernant l'éclairage, **Mme Corthay** rapporte avoir été interpellée par une personne demandant si les éclairages autour de la Mairie pourraient rester allumés plus longtemps. Cette personne, qui promène son chien, trouve la situation difficile, car ces éclairages s'éteignent aux alentours de 22h00.

**M. le Maire** confirme que ces éclairages sont effectivement éteints assez tôt, précisant que, lorsqu'il quitte parfois la Mairie un peu après 20h00, ils sont déjà éteints. Il suggère que des ajustements soient envisagés, notamment pour les éclairages de faible hauteur, qui n'auraient probablement qu'un faible impact significatif sur la faune. **M. le Maire** rappelle que la principale raison de l'extinction anticipée de certains éclairages est la protection des animaux. Cependant, il ajoute que ces modifications pourraient être limitées par des contraintes techniques, car certains circuits électriques commandent plusieurs zones simultanément. La situation sera examinée afin de voir si des adaptations peuvent être apportées.

**Mme Sales Rozmuski** souhaite savoir si une solution a été trouvée concernant les antennes de Swisscom, étant donné que plusieurs habitants se plaignent de la mauvaise couverture de communication à Coligny.

**M. B. Girardet** informe que la commune a eu plusieurs échanges avec Swisscom concernant différents sites potentiels pour l'installation d'antennes. Il relève que cela n'est pas simple, car bien que tout le monde souhaite une meilleure couverture, personne ne souhaite nécessairement l'installation d'une antenne près de chez soi. Deux sites ont été retenus. Swisscom entamera prochainement des démarches en vue de déposer des demandes d'autorisation pour installer des antennes, l'un vers le chemin Faguillon, l'autre près du centre de voirie.

#### c) Chemin de Grange-Canal

**M. Henriod** relève que le revêtement de la route est en piteux état en raison des travaux en cours. Les véhicules qui empruntent le chemin de Grange-Canal en direction, par exemple, de l'école Raymond-Uldry tendent à emprunter la voie opposée pour éviter ce mauvais revêtement.

**M. Henriod** se demande si des travaux sont prévus pour y remédier.

**M. B. Girardet** explique que les travaux concernant l'axe Frontenex sont en cours. Le chemin de Grange-Canal faisant partie de cet axe, il sera pris en charge dans le cadre du calendrier de ces travaux. Toutefois, il précise qu'il n'est pas prévu de réparer le revêtement actuel quelques mois avant la réfection complète du chemin. Il ajoute ne pas savoir encore quand ces travaux auront lieu, mais que, pour l'instant, la situation entraîne un ralentissement de la circulation.

**M. Henriod** rétorque que ce ralentissement n'est pas la véritable problématique, mais que les conducteurs dévient leur trajectoire.

**M. B. Girardet** confirme qu'il n'est pas envisageable de refaire le revêtement de manière temporaire, juste avant la réfection complète du chemin. **M. B. Girardet** remarque que les conducteurs n'ont qu'à réduire leur vitesse dans l'attente des travaux.

#### d) Gestion de la sécurité sur le territoire communal

**M. Bodmer** souhaite exprimer sa reconnaissance pour la gestion de la sécurité durant la période des fêtes. Il remercie le Conseil administratif pour l'augmentation de la présence des agents de sécurité sur le territoire communal, une initiative qui a été largement saluée par les habitants.

**M. Bodmer** estime que cela a eu un effet dissuasif et réitère ses remerciements.

**e) Spectacles culturels**

**M. O. Girardet** s'interroge sur le processus pour le tirage au sort des concours des spectacles culturels organisés par la Commune de Cologny et précise qu'il peut attendre une réponse lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

**Mme Pahnke** propose que la réponse à cette question soit inscrite dans le procès-verbal.

**M. le Président** laisse le choix au Conseil administratif de répondre par le biais du procès-verbal ou de la plateforme CMNet.

**M. le Président** prononce le huis clos à 20h30.

La séance est levée par **M. le Président** à 20h50.